ABN AMRO Investment Solutions
Société Anonyme au capital de 4 324 048 Euros
Siège Social : 119-121, Boulevard Haussmann - 75008 PARIS
410 204 390 RCS PARIS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
du 17 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre,
Le 17 juin,
à 11 heures,

Les Membres du Conseil de Surveillance de la société ABN AMRO Investment Solutions se sont réunis par conférence audio et vidéo ou en présentiel sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Le registre des présences ne pouvant être utilisé, il est remplacé par une feuille de présence signée électroniquement via DocuSign qui sera annexée au registre du Conseil.

Présents et ont signé le registre de présence	
M. Alen ZELJKOVIC	Président du Conseil de Surveillance
M. Bart RENNER	Membre du Conseil de Surveillance
Mme Solange ROUSCHOP	Membre du Conseil de Surveillance
Ont participé par Teams :	
M. Ido GONEN	Vice-Président du Conseil de Surveillance
Mme Silvia BOCCHIOTTI	Membre du Conseil de Surveillance
Willem-Jan LENTERS	Membre du Conseil de Surveillance
Assistent également à la séance	
M. François-Xavier GENNETAIS	Président du Directoire
M. Christophe BOUCHER (Teams)	Membre du Directoire – Directeur Général (CIO)
M. Julien GARNIER	Chief Risk Officer – Comité Exécutif
M. Bob HENDRIKS	Chief Commercial Officer – Comité Exécutif
M. Olivier LEGUAY	Chief Administrative Officer – Comité Exécutif
Mme Josiane FABRE	Secrétaire du Conseil
M. Reda AHARRANE	Business Manager AAIS
Mme Chinez DJAZAIRI (Teams)	Comité d'Entreprise
Invités présents* ou participant par Teams	
M. Hassan BAAJ	AUDIT E&Y
M. Thomas da GIOZ *	Responsable Audit Neuflize OBC
Mme Caroline LE GUILLOUX*	Structuring Officer
Mme Laurianne MELEC*	Head of PMS & MO Program Delivery

Le Conseil réunissant le quorum requis peut valablement délibérer.

.../...

- Démission de Elisa Alonso Sanz

Elisa Alonso Sanz a informé François-Xavier Gennetais, par courrier en date du 29 mars 2024, de sa démission immédiate de ses mandats de Membre du Directoire et de Directrice Générale d'AAIS et de ses fonctions de Chief Operating Officer à l'issue de son préavis courant jusqu'au 30 juin 2024. Le Conseil de Surveillance en prend acte.

- Renouvellement du Directoire

Le Directoire d'ABN AMRO INVESTMENT SOLUTIONS ayant été nommé le 22 juillet 2020 pour quatre ans, les mandats des Membres du Directoire arrivent à échéance. En conséquence, le Conseil a décidé de porter ce point à l'ordre du jour du présent Conseil afin de renommer le Directoire par anticipation, la date du prochain Conseil étant postérieure au 22 juillet.

En raison de la démission d'Elisa Alonso Sanz, un poste est vacant au sein du Directoire de AAIS. Le processus de recrutement d'un candidat répondant aux critères du poste de COO est en cours. Suite aux discussions menées avec Choy van der Hooft-Cheong, Chris van Schuppen, Corporate Office HQ et Legal Group Affair, il a été décidé d'envisager la nomination d'un nouveau membre du Directoire dans un délai d'un an.

Il a également été discuté de la possibilité de nommer l'actuel CRO d'AAIS Membre du Directoire et décidé de surseoir à cette nomination dans l'immédiat, étant entendu que le Directoire consulte le CRO et le RCCI avant ses prises de décision.

Les Membres du Directoire remettent leur mandat à la disposition du Conseil.

Après échange de vues et analyse approfondie des résultats obtenus par les candidats au cours de leur dernier mandat, le Conseil, à l'instar de l'Executive Board d'ABN AMRO dans sa décision du 21 mai 2024, décide à l'unanimité de reconduire les mandats des Membres du Directoire à compter de ce jour et ce pour quatre ans, soit jusqu'au 16 juin 2028 et d'envisager l'élargissement du Directoire à de nouveaux membres, dans les conditions statutaires et en cohérence avec les principes de gouvernance d'ABN AMRO, dans les 12 mois qui viennent. Le Comité des Rémunérations et des Nominations a par ailleurs rendu un avis favorable dans sa réunion du 15 mai 2024.

Sont donc confirmées les nominations de

- Monsieur François-Xavier Gennetais
- Monsieur Christophe Boucher

Messieurs Gennetais et Boucher, présents, acceptent le mandat proposé. Ils déclarent, en outre, qu'ils continuaient de satisfaire à la limitation requise par la loi pour ce qui concerne le cumul du nombre de sièges de membres du Directoire, Directeur Général unique, Président du Conseil d'Administration ou Directeur Général de Sociétés Anonymes qu'une même personne peut occuper, qu'ils n'étaient pas frappés de l'interdiction ou de la déchéance du droit d'administrer une société par application de la législation en vigueur et qu'ils continuaient de satisfaire à la limite d'âge fixée par les statuts.

Il est rappelé que le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il les exerce dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi au Conseil de surveillance et aux Assemblées d'Actionnaires. Toutefois, il devra recueillir l'accord préalable du Conseil de Surveillance pour les actes, opérations et engagements spécifiés à l'article 14 des statuts.

Le Directoire exercera, comme le veut la loi et les statuts, collégialement les fonctions qui lui incombent.

Désignation du Président du Directoire
Le Conseil de Surveillance reconduit ensuite, en qualité de Président du Directoire d'ABN AMRO Investment Solutions, François-Xavier Gennetais pour la durée de son mandat de membre du Directoire. François-Xavier Gennetais déclare accepter ces fonctions et remercie le Conseil de la confiance qui lui est ainsi renouvelée.

Répartition des responsabilités entre les membres du Directoire
Le Conseil prend acte et marque son accord sur la répartition suivante des fonctions au sein du directoire :

- François-Xavier Gennetais
  - En tant que Président du Directoire et CEO, est plus spécifiquement en charge des domaines suivants : le développement Commercial, l'Administration, les Opérations, la Conformité et les risques, les ressources humaines et la supervision globale des CIO.
  - Il est par ailleurs détenteur d'un mandat social en tant que Président du Directoire d'AAIS. A ce titre, il est conjointement responsable de la définition et de la mise en œuvre de la stratégie d'AAIS. Il participe également à la représentation de la société, et à sa communication institutionnelle.
- Christophe Boucher
  - En tant que CIO (Chief Investment Officer), est responsable des Investissements et des portefeuilles, de la recherche et sélection de gérants ainsi que de l'ESG et l'ISR.
  - Il est par ailleurs détenteur d'un mandat social en tant que Membre du Directoire d'AAIS. A ce titre, il est conjointement responsable de la définition et de la mise en œuvre de la stratégie d'AAIS. Il participe également à la représentation de la société, et à sa communication institutionnelle.

Il est bien précisé que malgré cette répartition, les actes individuels de chaque membre du directoire sont réputés avoir été accomplis collégialement et qu'ils engagent le directoire tout entier, lequel doit prendre les décisions importantes et fixer les lignes de conduite générales pour les différentes activités et l'organisation de AAIS, sous le contrôle du Conseil de surveillance.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copies ou d'extraits certifiés du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité requise par la loi et afférente aux décisions ci- dessus adoptées.
.....

De tout ce que dessus, il a été dressé procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président et un Membre du Conseil de Surveillance.

Extrait certifié conforme à l'original établi pour valoir ce que de droit

Le 31 mars 2025

Le Secrétaire